

NEWS 15

Longecourt les Culetres et Auxant

Projets touchant à l'environnement : une obligation de transparence !

« **La seule circonstance qu'une promesse de bail ou de servitudes contiendrait une clause de confidentialité ne peut faire obstacle à cette communication au demandeur** » rappelle la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

« Aucune disposition de ce code ne prévoit, par ailleurs la possibilité de refuser l'accès aux documents qui l'inscrivent dans un processus préparatoire à l'adoption d'un acte qui n'est pas encore intervenu, dès lors que ces documents sont eux-même achevés »

Saisie à propos des contrats signés entre Valeco et la commune de Longecourt, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) vient de rappeler des dispositions légales importantes :

« Les informations relatives à l'installation d'un parc éolien et aux décisions concernant sa réalisation constituent des informations relatives à l'environnement au sens des **articles 124-1 et 124-3 du code de l'environnement**, eu égard aux incidences que de telles installations sont susceptibles de comporter pour des éléments tels que les paysages et les sites naturels ou, le cas échéant au voisinage de ces installations pour les conditions de vie des personnes »

Zones d'accélération ou d'exclusion des ENR : les habitants doivent se prononcer maintenant!

Pour faciliter l'acceptabilité des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, chaque commune se doit d'identifier, avec les habitants et les élus, des **zones prioritaires pour le déploiement d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques ou, a contrario, des zones d'exclusion.**



Cigognes noires aperçues à Vitteaux mais aussi à Painblanc et à Longecourt, en début d'été

Les communes peuvent en effet dire NON à tout projet d'ENR, en argumentant leur choix.

Certains maires travaillent déjà à la question, en lien avec des communes riveraines. Nombre d'entre eux sont favorables au déploiement de panneaux photovoltaïques sur des friches, voire des parcelles appartenant à la collectivité, dans un approche intercommunale. Enfin d'autres relancent, sans attendre l'aboutissement de la démarche ENR inscrite dans la loi, un projet éolien « mis en sommeil » pour cause de remembrement, comme à Censerey .

A LONGECOURT, MUSIGNY, CUSSY, CULETRE, CHAZILLY, PAINBLANC, VEILLY, AUXANT et Communes riveraines c'est à chacun qu'il revient de participer à cette concertation, dans les délais impartis (Voir le calendrier ci après). Voire à la demander et même l'exiger, si le premier édile et son conseil municipal ne s'en étaient pas saisis

La grande mue de la société Ravery

Le promoteur éolien Valeco vient de débaptiser la société RAVERY pour la renommer Société de LONGECOURT. Ce changement de nom ne préjuge en rien de l'implantation prévue. Il porte sur la dénomination d'une société de projet dont le capital social a fondu de moitié et qui, après un délai maintenant largement dépassé, aurait du être recapitalisée ou dissoute !

Longecourt Budget 2023 : Un investissement précipité !

Affiché en Mairie, le budget 2023 voté en avril dernier, inclut une ligne budgétaire pour le moins surprenante ! La commune a prévu d'investir une somme symbolique (100e) dans un projet éolien inconnu, officiellement, de l'administration préfectorale .

A ce stade, pas de dépôt du dossier d'études environnementales en préfecture ! Et a fortiori pas d'arrêté autorisant ou non le projet, après enquête publique !

S'agit-il d'une opération de communication du promoteur souhaitant mettre en avant un adhésion des habitants autour d'un deuxième projet qui ne leur a pas été présenté ? Ou d'une politique des petits pas, menant à une participation plus substantielle dans un projet bis, suite au rejet du précédent ?

Logiciel de cartographie utilisable par tous

Cet outil logiciel, simple d'emploi, vous permet de mesurer la déferlante éolienne depuis chez vous. Connectez vous à tropdeoliennes.org rubrique **Cartographie**.

Rejoignez la centaine d'adhérents qui se battent pour des projets respectueux des habitants et de leurs activités économiques

Le calendrier

Le 15 mai dernier, tous les maires ont du recevoir une carte de la préfecture précisant

- les caractéristiques de leur territoire, les potentiels énergétiques renouvelables et de récupération mobilisables, les informations relatives au potentiel de développement à partir d'énergie solaire, sous forme d'un « cadastre solaire »
- La part déjà prise par chaque établissement public de coopération intercommunale dans le développement des énergies renouvelables
- Les capacités d'accueil existantes et planifiées des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel sur le territoire

A partir de ces informations les maires disposent de quelques mois pour déterminer les énergies renouvelables qui pourraient être déployées sur le territoire de la commune , identifier des zones d'accélération, **organiser une information et une consultation de leur population et soumettre leur projet de carte pour approbation au conseil municipal**

Six mois plus tard (**vers le 15 novembre 2023**, si le calendrier est respecté) : les communes transmettent la délibération identifiant les zones concernées au référent préfectoral et à l'EPCI dont elles sont membres.

Autour du 15 mai 2024 : après un débat au sein de l'EPCI sur la cohérence des zones d'accélération identifiées, les présidents de communautés de communes devront envoyer leurs propositions au référent départemental

Eoliennes : la partie Sud de l'Auxois saturée

Nombre de projets accordés mais non construits, à l'étude ou discrètement élaborés continuent d'abimer les paysages autour de Chateauneuf, Marcilly Oigny, Mont St Jean, Missery, Bard le régulier, Vianges, Thil et sa butte , Antigny le Chateau, Chaudenay le Chateau ou Promenois

A Clomot, ce sont pas moins de 21 éoliennes visibles de jour comme de nuit. En descendant de Semur en direction de St Thibault et Pouilly, à l'horizon les quelque 23 éoliennes du projet éolien Auxois Sud !

Autour de Chateauneuf et dans un rayon de 15 km, on approche la centaine d'éoliennes (cf Newsletter 9), dont celles de Ivry en Montagne et Montceau Echarnant, au loin. A l'entrée de Longecourt clignotent de tous leurs feux d'un coté les éoliennes du plateau de Beurey Baugay et de Huilly et de l'autre, celles de Ivry en Montagne, Montceau Echarnant et Bessey en Chaume.

S'y ajoutent celles de Thury Molinot, récemment érigées et celles en discussion, du coté de St Jean de Boeuf, Detain-et-Bruant, qui pourraient bien surplomber les paysages centenaires des « Climats de Bourgogne », classés au patrimoine mondial de l'Unesco !

Actualités, accès, dès publication, au dossier d'instruction du dossier, prochaine AG : **connectez vous à tropdeoliennes.org**